DEMANDE D'AIDE AU BAFA
(Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs)

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Résider sur la commune d'Epagny Metz-Tessy
- Entrer en formation BAFA avant son 20ème anniversaire

NOM - PRÉNOM :.....HOMME ☐ FEMME ☐
DATE DE NAISSANCE :.....MAJEUR ☐ MINEUR*☐
N° SÉCURITÉ SOCIALE :.....
ADRESSE :.....
CODE POSTAL :.....VILLE :.....
TEL :..... MAIL.....
ORGANISME DE FORMATION :.....

*INFORMATIONS SUR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX *(uniquement si le stagiaire est mineur)*
NOM - PRÉNOM :.....
PÈRE ☐ MÈRE☐ AUTRE☐
ADRESSE (si différente):.....
CODE POSTAL :.....VILLE :.....
TEL :..... MAIL.....

DOCUMENTS À FOURNIR

- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- RIB
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'inscription au BAFA
- Lettre de motivation (projet personnel, participation dans la vie de la commune…)

Le formulaire et les justificatifs sont à adresser à Monsieur le Maire par courrier 143 rue de la République - 74330 EPAGNY METZ-TESSY ou par mail enfance-jeunesse@epagnymetztessy.fr.

Fait à

Le

Signature du stagiaire

Signature du ou des représentants légaux *(uniquement pour les stagiaires mineurs)*

Pour toute information complémentaire, le service Enfance Jeunesse est à votre disposition au 04.50.22.98.19 / 06.42.68.79.88.

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à dpo@epagnymetztessy.fr.*

QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur permet à partir de 16 ans de s'engager dans une action éducative, d'encadrer des enfants / adolescents à titre non professionnel et de façon occasionnelle dans les accueils collectifs de mineurs.

La commune d'Epagny Metz-Tessy encourage les jeunes épatesserans à devenir animateur et à passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) en attribuant une aide financière.

L'aide financière correspond à 50% des frais de formation restant à la charge du bénéficiaire (sans condition de ressource), donc après déduction des subventions attribuées par la CAF et le Conseil Départemental.

Conditions d'admissibilité :

- Avoir entre 16 ans révolus et 20 ans (entrée en formation avant son 20ème anniversaire)
- Résider sur la commune
- Solliciter l'aide avant l'obtention du BAFA

Modalités de l'attribution de l'aide :

- Dossier examiné en amont de l'obtention du BAFA par les élus membres de la Commission Vie extrascolaire et jeunesse dans la limite de 6 dossiers soutenus favorablement par an.
- Versement de l'aide après signature d'une convention entre le titulaire du BAFA et la commune sur présentation de justificatifs (certificats des sessions de formation / stage pratique / d'approfondissement et du récapitulatif des paiements)

Les jeunes épatesserans qui auront intégré ce dispositif de soutien (en cours de stage ou titulaires du BAFA) seront prioritaires pour travailler au sein de l'accueil de loisirs de la commune durant les vacances scolaires.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le service Enfance Jeunesse:

15 rue de la Grenette
74370 EPAGNY METZ-TESSY
04.50.22.98.19 / 06.42.68.79.88
enfance-jeunesse@epagnymetztessy.fr

Informations complémentaires sur le BAFA
www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd